



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix était priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examinerait à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005), ce rapport doit aussi être présenté au Conseil de sécurité, qui y consacra un débat annuel. Le présent rapport passe en revue les travaux que la Commission de consolidation de la paix a menés pendant sa troisième session, tenue du 23 juin 2008 au 30 juin 2009.

II. Activités de la Commission

2. La fin de la deuxième session a marqué l'expiration du mandat de 24 des 31 membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Faute d'un accord entre les membres de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant la répartition des sièges entre régions, l'élection de leurs membres respectifs au Comité d'organisation, ainsi que la confirmation des membres sélectionnés par le groupe des principaux pays qui fournissent des contingents et des personnels de police pour siéger au Comité, ont été reportées. Les mandats des membres sortants appartenant aux catégories susmentionnées et ceux du Président, Yukio Takasu (Japon), et des présidents des différentes formations ont été prorogés jusqu'au moment où les deux organes seraient à même d'élire leurs membres respectifs.

3. Le 18 décembre 2008, un accord étant intervenu entre les États membres et leurs groupes régionaux respectifs sur la répartition des sièges jusqu'au 31 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/145, établissant

* A/64/150.



qu'à compter de la soixante-troisième session de l'Assemblée, le mandat des membres de l'Assemblée générale élus pour siéger au Comité d'organisation commencerait le 1^{er} janvier. L'Assemblée a invité tous les autres organes ayant des membres siégeant au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix à ajuster en conséquence le mandat de leurs membres respectifs.

4. Le 7 janvier 2009, la Commission a élu son nouveau Président, Heraldo Muñoz (Chili), et un Vice-Président¹, Park In-kook (République de Corée). Anders Liden (Suède), Jan Grauls (Belgique), Maria Luiza R. Viotti (Brésil) et Frank Majoor (Pays-Bas) ont respectivement présidé les formations Burundi, République centrafricaine, Guinée-Bissau et Sierra Leone. Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience était présidé par Carmen Gallardo-Hernandez (El Salvador).

5. Le 25 février et le 29 juin 2009, à l'issue de consultations avec les Gouvernements sierra-léonais et burundais, le Comité d'organisation a élu le Représentant permanent du Canada à la présidence de la formation Sierra Leone et le Représentant permanent de la Suisse à la présidence de la formation Burundi. Leur élection est intervenue à la suite de la démission des Représentants permanents des Pays-Bas et de la Suède.

6. Les différentes formations de la Commission de consolidation de la paix se sont réunies régulièrement et ont examiné des questions relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

A. Comité d'organisation

7. Pendant la troisième session, le Comité d'organisation a tenu en moyenne une séance officieuse par mois pour examiner des questions d'organisation et de fond, et n'a organisé des séances officielles que selon les besoins. Les présidents des formations de la Commission se sont réunis tous les mois, ce qui a contribué à étoffer l'ordre du jour des séances du Comité d'organisation et, d'une manière générale, le programme de travail de la Commission. Les réunions du Comité d'organisation ont en particulier offert aux membres l'occasion de coopérer avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de participer au processus de rédaction du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304), comme le Conseil de sécurité l'avait demandé dans la déclaration de son Président en date du 20 mai 2008 (S/PRST/2008/16). À cette fin, le Comité s'est penché sur cette question à cinq reprises entre le 15 septembre 2008 et le 27 mai 2009.

8. De plus, les 6 et 7 février 2009, le Comité d'organisation a tenu un deuxième séminaire informel entre ses membres ayant rang d'ambassadeur, au cours duquel il s'est penché sur les aspects suivants : examiner la valeur ajoutée apportée par la Commission et le retentissement de ses activités dans les pays inscrits à son ordre du jour; améliorer les méthodes de travail de la Commission; et forger des partenariats ou renforcer ceux qui existent déjà. La Vice-Secrétaire générale a prononcé une allocution liminaire à l'ouverture du séminaire.

¹ Le poste de deuxième vice-président a été attribué au Groupe des États d'Afrique. À la date de publication du présent rapport, le 30 juillet 2009, celui-ci n'avait pas présenté de candidat à ce poste.

9. Le Président a par ailleurs mené au nom des membres du Comité d'organisation un certain nombre d'activités dont il leur a régulièrement rendu compte, recueillant leurs commentaires et leurs suggestions.

Relations avec les principaux organes des Nations Unies

10. Le Président a entretenu des contacts réguliers et directs avec les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social en vue de resserrer la coopération mutuelle entre la Commission et les principaux organes, dans le cadre de leurs travaux et activités respectifs.

11. Les 9 et 21 octobre 2008, respectivement, le Président s'est adressé à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité à l'occasion des débats annuels consacrés au rapport de la Commission sur les travaux de sa deuxième session (A/63/92-S/2008/417). La Commission a pu, lors de ces deux débats, consulter l'ensemble des Membres de l'Organisation au sujet de questions touchant directement ses travaux. La majorité des États Membres ont jugé encourageants et de bon augure les progrès accomplis par la Commission pendant ses deux premières années de fonctionnement, tout en soulignant qu'elle devait, à mesure que se renforçait sa collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour, s'attacher à obtenir des résultats concrets dans chacun d'entre eux.

12. Le 31 mars 2009, le Président a représenté la Commission dans un débat de haut niveau consacré aux problèmes de santé publique dans les situations de crise et à l'issue d'une crise qui était organisé par le Conseil économique et social. Le 27 mai, il a reçu pour un déjeuner de travail les Présidents et les représentants des membres permanents du Conseil de sécurité.

Sensibilisation du public et retentissement des activités de la Commission de consolidation de la paix

13. Pendant la période considérée, le Président a aussi participé à plusieurs manifestations publiques en rapport avec la consolidation de la paix et les activités de la Commission, organisées par divers acteurs, intervenants et partenaires actuels ou potentiels. Le 25 août 2008, il a été invité à présenter un exposé sur « La consolidation de la paix en Afrique » devant le European Forum Alpbach (Autriche). Le 10 septembre, il a été convié à intervenir lors d'un déjeuner de travail sur le thème « Que faire pour lever les obstacles à un relèvement rapide : le point de vue de la Commission de consolidation de la paix » qui était organisé par le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies et le bureau de la Fondation Friedrich Ebert à New York. Le 18 novembre, il a également été invité à prendre la parole lors d'un petit déjeuner informel organisé dans le cadre d'un atelier d'experts sur l'évaluation comparative des opérations de consolidation de la paix des Nations Unies. Le 24 novembre, le Président a présenté un exposé à l'Université pour la paix du Costa Rica. Le 12 décembre, il a pris la parole à la séance d'ouverture d'une conférence sur le thème « Rôle des médias et de la communication dans la consolidation de la paix » organisée par le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

14. Les 27 et 28 mars 2009, le Président a participé au Sommet des dirigeants progressistes, tenu à Viña del Mar (Chili). Il a participé aussi à plusieurs séminaires et réunions de chercheurs afin de faire mieux connaître les activités de la Commission, notamment un séminaire sur l'état de droit (New York, 21 avril 2009),

et un autre sur le thème « Consolidation de la paix : le rôle des diasporas » (28 et 29 avril 2009), ainsi qu'à la sixième Réunion des Amis de la sécurité humaine (4 juin 2009), à un séminaire informel de la Fondation Stanley sur « La consolidation de la paix à l'issue d'un conflit » (19-21 juin 2009), et à un déjeuner de travail sur la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit, organisé par l'Institut international pour la paix et la Mission permanente de l'Ouganda (30 juin 2009).

15. La participation du Président à ces réunions s'inscrivait dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation et de plaidoyer visant à appeler l'attention de différents milieux sur la Commission et ses travaux et à faire mieux connaître son action. Les membres du Comité d'organisation ont eux aussi organisé des manifestations sur les activités de la Commission, parmi lesquelles une table ronde sur les moyens d'accroître la contribution du Sud à la théorie et à la pratique de la consolidation de la paix, qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2008 au Centre de recherches pour le développement international d'Ottawa.

16. Par ailleurs, le Président a rencontré M^{me} Yoko Ono, artiste et militante de la paix (le 3 mars), ainsi que d'autres philanthropes, et a eu d'autres contacts avec eux en vue d'obtenir leur contribution aux activités de la Commission et au Fonds pour la consolidation de la paix. Le Président a également lancé une réflexion des membres du Comité d'organisation sur la création d'un groupe des amis de la consolidation de la paix.

Relations avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales

17. Conformément à son rôle dans l'amélioration de la coordination de tous les acteurs pertinents participant aux efforts de consolidation de la paix, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, des organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales, la Commission a entrepris diverses activités visant à resserrer ses liens avec ces acteurs.

18. Le 22 octobre 2008, le Président, accompagné des présidents des différentes formations, a tenu une réunion avec l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de réaffirmer l'importance que la Commission attache au renforcement de la coopération avec ce programme dans les pays où elle mène des activités. Le 29 octobre 2008, l'Administrateur associé du PNUD s'est adressé au Comité d'organisation lors d'une réunion tenue par ce dernier sur le rôle du PNUD dans l'appui aux programmes de création d'emplois et de développement du secteur privé dans les pays qui sortent d'un conflit. L'exposé présenté par le haut fonctionnaire du PNUD et l'échange de vues avec les membres du Comité d'organisation qui a suivi ont confirmé qu'il importait de renforcer les partenariats et de mieux coordonner les actions avec cette organisation et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, afin de mieux mettre en œuvre les priorités et activités essentielles en matière de consolidation de la paix intéressant les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

19. Le 19 novembre 2008, le Comité d'organisation a tenu une réunion de suivi en vue d'examiner plus avant une stratégie globale de création d'emplois et de revenus, ainsi que de développement du secteur privé, dans les pays sortant d'un conflit. Les représentants du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) au PNUD, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et à la

Banque mondiale ont été conviés à présenter les enseignements concrets recueillis sur le terrain dans des pays sortant d'un conflit et une analyse des mesures les plus efficaces pour stimuler durablement la création d'emplois et le développement du secteur privé. Le 7 janvier 2009, le Comité d'organisation a pris note des « conclusions du Président » concernant les travaux de ces réunions.

20. Les 14 et 31 octobre 2008, le Président de la Commission et le Président de la Banque mondiale ont échangé des lettres dans lesquelles ils exposaient, entre autres, leurs points de vue respectifs sur les relations entre sécurité et développement comme facteurs du retour progressif à la paix après un conflit. Le 18 mars 2009, le Comité d'organisation a organisé un échange de vues avec les représentants de la Communauté européenne, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sur les conséquences de la crise économique et financière mondiale sur les pays sortant d'un conflit, et plus particulièrement les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Le même jour, le Président s'est entretenu avec le Premier Vice-Président chargé des relations extérieures de la Banque mondiale au sujet de la coopération entre cette institution et la Commission, dans le cadre de l'Accord de coopération signé par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies.

21. Le 24 mars 2009, lors de visites aux sièges du FMI et de la Banque mondiale à Washington, le Président a fait part aux dirigeants de ces institutions des préoccupations exprimées par les membres du Comité d'organisation concernant les conséquences de l'actuelle crise économique et financière sur les pays sortant d'un conflit. Ces visites ont permis aussi de confirmer la volonté de la Commission de renforcer plus avant le partenariat qui s'ébauchait avec le FMI et la Banque mondiale.

22. En outre, dans le cadre de la stratégie de la Commission visant à renforcer ses contacts avec les organisations régionales, le Président s'est rendu au siège de l'Organisation des États américains à Washington, où il a rencontré son Secrétaire général.

23. Le Président a rencontré aussi le Chef du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine et a reçu ultérieurement une invitation de la Commission de l'Union africaine à venir à son siège pour y rencontrer ses dirigeants avant la fin de 2009.

24. Les 4 et 5 mai 2009, le Président s'est rendu aux sièges de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles où il a eu des échanges de vues avec de hauts fonctionnaires et a plaidé pour que la Communauté européenne continue de participer aux activités de la Commission de consolidation de paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de cette dernière.

25. Le 19 juin, le Président a présidé un groupe de discussion sur la « Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit » dans le cadre de la réunion organisée chaque année sur le thème « Pour un dialogue actif entre les représentants spéciaux du Secrétaire général et les États Membres ».

26. De plus, le Président a tenu au cours du premier semestre de 2009 des réunions bilatérales sur la consolidation de la paix avec de hauts fonctionnaires de plusieurs États Membres.

Examen d'une stratégie générale pour la mise en œuvre des volets essentiels du mandat de la Commission de consolidation de la paix

27. Le Comité d'organisation a poursuivi sa réflexion sur les moyens possibles d'accroître sa capacité de mettre en œuvre les principaux volets de son mandat en s'adaptant aux nouvelles réalités mondiales et aux approches qui se dessinent face aux grandes priorités de la consolidation de la paix.

28. À cette fin, le Comité d'organisation a tenu le 18 mars 2009 un débat sur le « renforcement de la capacité de la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter de son mandat en matière de mobilisation des ressources ». Les participants ont confirmé que la Commission devait continuer à renforcer sa capacité de mobiliser des partenaires traditionnels et non traditionnels en vue de remédier aux déficits de ressources essentielles dans les pays inscrits à son ordre du jour. Ils ont souligné en particulier qu'il importait d'approcher les entreprises et fondations privées en vue de leur éventuelle participation à la fourniture de moyens techniques et financiers aux pays concernés, notamment pour créer des emplois et des activités génératrices de revenus. La nécessité de forger des partenariats et d'intensifier les activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès de partenaires essentiels et la mobilisation de ressources directement destinées à soutenir ces pays a également été réaffirmée.

29. Le 29 avril 2009, dans le cadre du mandat de la Commission concernant l'amélioration de la coordination de tous les acteurs de la consolidation de la paix, le Comité d'organisation a tenu un débat sur la stratégie de coordination des efforts des Nations Unies en matière de rétablissement de l'état de droit, s'agissant en particulier des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Le Comité d'organisation a entendu le Directeur du Groupe de l'état de droit, qui a indiqué les domaines où la stratégie de coordination en cours d'élaboration pourrait contribuer à une cohérence et efficacité accrues des avis formulés par la Commission sur les activités de consolidation de la paix touchant le rétablissement de l'état de droit.

Procédure et méthodes de travail

30. Le Comité d'organisation a continué de chercher à se doter de pratiques souples au regard des questions de procédure qui n'étaient pas visées initialement dans son règlement intérieur provisoire ni dans ses méthodes de travail, en vue notamment de rationaliser ses travaux grâce à une approche nouvelle de la gestion des réunions selon un plan de travail prévisible et stable, tout en assurant l'allocation des ressources nécessaires au bon déroulement des réunions. Il a également continué de régler un certain nombre de questions d'organisation selon la procédure d'approbation tacite.

31. En outre, dans le cadre du séminaire annuel, le Comité d'organisation a réfléchi aux incidences des méthodes de travail de la Commission sur sa capacité d'accroître encore sa valeur ajoutée et son efficacité. À cet égard, il a reconnu qu'il convenait d'améliorer encore ces méthodes, par des moyens qui n'exigeraient pas nécessairement une révision du mandat, en revoyant par exemple l'objectif et le champ d'application des stratégies de consolidation de la paix intégrées, en renforçant et diversifiant la mobilisation des ressources, en calibrant les interventions en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et en harmonisant les activités des différentes formations. Au fil de diverses réunions, le Comité d'organisation a également débattu des domaines où des améliorations

pouvaient être envisagées dans le cadre de l'examen qui doit intervenir en 2010, comme la nature et le champ de sa fonction consultative et l'établissement de son ordre du jour.

B. Formation Burundi

32. La période considérée a été marquée par un certain nombre d'évolutions décisives dans le processus de paix et les efforts de consolidation de la paix au Burundi. Pendant cette troisième année de travail avec le Burundi, la Commission s'est employée à soutenir ces efforts en veillant en particulier à pérenniser les progrès accomplis dans le domaine de la paix de façon qu'ils servent le développement socioéconomique du pays.

33. Du 21 au 23 octobre 2008, le Président de la formation a effectué une mission au Burundi en vue d'examiner avec les parties prenantes les possibilités d'une coopération aux fins du processus de consolidation de la paix et les difficultés rencontrées. À la suite de cette mission et des consultations menées par le Président, la formation Burundi a adopté un plan de travail comprenant trois grands axes : a) soutenir le processus de paix, en ce qui concerne notamment le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des troupes du Parti pour la libération du peuple Hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL); b) aider le Burundi à instaurer un climat propice à l'organisation en 2010 d'élections nationales libres, régulières et transparentes; et c) venir en aide aux réfugiés et faciliter le règlement de la question des terres, ainsi que la réinsertion socioéconomique des combattants. En outre, la Commission est convenue de donner la priorité à deux objectifs stratégiques : a) améliorer l'impact sur le terrain de ses activités, y compris par une meilleure coordination de ses membres présents au Burundi; et b) faire connaître par une communication efficace le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et les dispositifs le complétant, comme le soutien apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté relatif au Burundi.

34. Le 10 décembre 2008, le Président de la formation Burundi a informé le Conseil de sécurité du travail accompli par la Commission avec ce pays, en rappelant les plans prioritaires conçus à cet effet. Le 12 décembre 2008, la formation Burundi a procédé à un examen de l'évolution du processus de paix auquel a participé le Facilitateur du processus de paix au Burundi, Charles Nqakula. Celui-ci a informé les membres des conclusions du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs tenu à Bujumbura le 4 décembre 2008 et des difficultés auxquelles se heurtaient le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et l'intégration politique du Palipehutu-FNL. Après l'avoir entendu, les membres de la formation ont confirmé leur soutien aux efforts visant à lever ces difficultés et se sont dits prêts à contribuer au financement du processus. La Commission a fait siennes les conclusions de la formation Burundi (PBC/3/BDI/1) invitant la communauté internationale à offrir d'urgence un appui au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et demandant, entre autres, que le Gouvernement se dote d'une stratégie à long terme pour la réinsertion socioéconomique durable des combattants, des réfugiés rentrant chez eux et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

35. Compte tenu de l'évolution du processus de paix, le Président a été invité à la réunion du Groupe d'envoyés spéciaux pour le Burundi qui s'est tenue les 16 et 17 janvier 2009 à Bujumbura. Les Envoyés spéciaux ont adopté une déclaration exprimant leur soutien au processus de paix et appelant les parties à respecter les engagements respectifs qu'elles avaient pris dans la Déclaration de Bujumbura. Le lancement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion le 16 mars 2009, avec l'appui de l'Équipe spéciale de l'Union africaine, et le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix et des contributions de plusieurs membres de la Commission, a marqué une étape importante. Le 18 avril 2009, le chef des FNL², Agathon Rwasa, a déposé les armes rendant ainsi effectifs la séparation entre le mouvement et ses forces de sécurité et l'enregistrement du FNL comme parti politique.

36. Le 4 février 2009, la formation Burundi a procédé au deuxième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi. Conduit par le Gouvernement burundais, cet examen a fait fond sur un processus consultatif auquel ont été associés un large éventail d'acteurs burundais, dont des membres de la société civile et les partis politiques, ainsi que des partenaires internationaux. Les participants se sont accordés pour reconnaître qu'un certain nombre de mesures positives étaient prises en vue de la pleine application du Cadre stratégique, concernant notamment la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu et de la Déclaration du Sommet de Bujumbura, les efforts visant à professionnaliser les forces de défense et de sécurité, la préparation de consultations nationales en matière de justice transitionnelle, et la participation des femmes et des jeunes aux efforts de consolidation de la paix. Toutefois, ils ont aussi noté qu'un certain nombre d'obstacles importants subsistaient, nécessitant l'attention et le soutien de la Commission. Parmi ces obstacles figuraient les points en suspens du processus de paix, l'institutionnalisation du dialogue politique entre les parties prenantes et les préparatifs en vue des élections nationales, la consolidation des pratiques de bonne gouvernance et l'établissement de rapports utilisant des normes de référence prédéfinies. Le Gouvernement burundais a également pressé la communauté internationale de tenir les engagements qu'elle avait pris lors de la table ronde des donateurs organisée en mai 2007. Le 6 février 2009, la Commission a fait siennes les conclusions du deuxième examen semestriel (PBC/3/BDI/3).

37. Du 25 au 27 mai 2009, le Président a effectué une visite au Burundi pour s'informer des derniers progrès accomplis et des engagements mutuels concernant la mise en œuvre du Cadre stratégique. Il a conclu que le processus de consolidation de la paix au Burundi était entré dans une phase nouvelle après d'importantes avancées du processus de paix. Il a toutefois noté que l'achèvement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et l'élaboration d'une stratégie de réinsertion socioéconomique à long terme exigeaient l'attention de la Commission et son appui et qu'il était essentiel pour la réussite du processus de paix que l'Initiative régionale continue de jouer un rôle moteur dans le « Partenariat pour la paix au Burundi », s'agissant de suivre les progrès accomplis et d'apporter les soutiens nécessaires. Il a noté aussi que les élections nationales qui devraient se

² Le Palipehutu-FNL s'est rebaptisé « Force nationale de libération » (FNL) conformément à la Déclaration de Bujumbura et aux dispositions de la Constitution du Burundi relatives à l'enregistrement des partis politiques (dispositions prohibant par exemple l'usage d'appellations ethnocentriques).

tenir en 2010 offraient une occasion importante de consolider plus avant la paix et la démocratie au Burundi.

C. Formation Sierra Leone

38. Au cours de sa troisième année de collaboration avec la Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix s'est consacrée à trois grands objectifs : a) continuer d'appeler l'attention sur l'action menée en faveur de la consolidation de la paix et examiner les progrès accomplis; b) accroître le nombre de donateurs et renforcer la cohérence de l'aide internationale; et c) appuyer des activités nouvelles ou améliorer celles qui existent déjà dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix. La Commission a également présenté des avis au Conseil de sécurité sur l'établissement, en octobre 2008, d'un Bureau totalement intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) .

39. Aux fins du suivi de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, adopté de concert avec le Gouvernement sierra-léonais en décembre 2007, la Commission a tenu, en juin et en décembre 2008, des séances d'examen officielles à la lumière des rapports d'étape établis conjointement par le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux. Ces séances ont mis en relief les résultats enregistrés jusque-là et permis de recenser les difficultés qui subsistaient dans chaque domaine prioritaire de la consolidation de la paix. Les recommandations et conclusions formulées à leur issue ont été communiquées à l'ensemble des parties prenantes sierra-léonaises, aux principaux organes des Nations Unies et à tous les partenaires internationaux.

40. Outre les réunions officielles d'examen semestrielles, le Président de la formation Sierra Leone a organisé des consultations stratégiques avec les représentants du secteur privé, des fondations philanthropiques et des institutions financières internationales afin de mobiliser de nouveaux appuis à l'action menée en faveur de la consolidation de la paix en Sierra Leone. Les réunions que le Président a tenues avec les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ont été en particulier l'occasion de réaffirmer la nécessité d'une collaboration renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et ces institutions en vue de la préparation de la réunion du Groupe consultatif sur la Sierra Leone prévue en novembre 2009. Elles ont aussi mis en relief les effets négatifs de la crise économique mondiale en Sierra Leone et la nécessité de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources entrepris par la Commission.

41. Dans une déclaration de son président publiée le 6 avril 2009, la Commission a salué l'adoption du Communiqué commun des partis politiques sierra-léonais, fruit d'un dialogue entre les partis engagé à la suite des violents événements politiques de mars 2009 en Sierra Leone. Elle a félicité le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition d'avoir surmonté leurs divergences pour parvenir à un accord sur plusieurs points essentiels, notamment le rôle des partis au pouvoir et de ceux de l'opposition, la mise en place de mécanismes d'enquête sur les événements violents du mois de mars et le renforcement des grandes institutions démocratiques, en particulier le Parlement, la Commission d'enregistrement des partis politiques et la Commission indépendante des médias. Elle a également salué le concours apporté par les partenaires internationaux, notamment le Bureau totalement intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, à la facilitation du

dialogue entre les partis et à l'adoption du Communiqué commun. Soulignant qu'il importait de donner suite sans délai aux accords consignés dans le Communiqué commun, la Commission a invité l'ensemble des partenaires internationaux à fournir l'appui financier et technique nécessaire.

42. Suite à l'adoption du Communiqué commun, le Président de la formation Sierra Leone s'est rendu dans le pays du 20 au 24 avril 2009, dans le cadre d'une mission d'établissement des faits. Au cours de sa visite, il a tenu des consultations avec de hauts responsables gouvernementaux, y compris le Président du pays, plusieurs membres du cabinet ministériel et des dirigeants des partis d'opposition, ainsi qu'avec des représentants de la communauté internationale, des Nations Unies et de la société civile. La visite a permis de constater que la Sierra Leone continuait de progresser sur la voie de la consolidation de la paix. Cependant, les avancées remarquables accomplies par le pays dans ce domaine et celui de la démocratisation étaient encore fragiles et nécessitaient l'appui soutenu de la communauté internationale. Les taux de chômage élevés chez les jeunes, la corruption largement répandue et la menace croissante que représentait le trafic de stupéfiants étaient autant de facteurs qui risquaient de relancer le conflit. De plus amples efforts étaient nécessaires pour consolider les réformes dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

43. La visite du Président avait aussi été l'occasion de préparer la session extraordinaire de haut niveau de la Commission sur la Sierra Leone, qui s'est tenue à New York le 10 juin 2009. Cette réunion, à laquelle ont participé des hauts représentants des États Membres, de l'Organisation des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile avait pour objectifs premiers : a) de susciter un appui politique à la mise en œuvre du Communiqué commun des partis politiques; b) d'avaliser le Programme pour le changement du Gouvernement sierra-léonais en tant que stratégie de base qui guiderait à l'avenir toutes les initiatives nationales et internationales en matière de développement; c) d'appuyer la vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone comme approche novatrice en matière de consolidation de la paix, et de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre de cette vision commune; et d) de promouvoir la coordination et la cohérence de l'appui de la communauté internationale à l'action de consolidation de la paix menée par la Sierra Leone, conformément au Communiqué commun et au Programme pour le changement, et préalablement à la tenue de la prochaine réunion du Groupe consultatif sur la Sierra Leone.

44. La session extraordinaire a débouché sur l'adoption d'un document final (PBC/3/SLE/6) jetant les bases d'une forme nouvelle et plus légère de collaboration avec la Sierra Leone, et alignant les activités de la Commission sur les priorités en matière de consolidation de la paix énoncées dans le Programme pour le changement, à savoir bonne gouvernance, état de droit, lutte contre le trafic de stupéfiants et résorption du chômage des jeunes. La Commission est convenue de tenir des réunions d'examen tous les six mois pour suivre les progrès attendus à cet égard, concentrer l'attention de la communauté internationale sur les priorités appelant des initiatives complémentaires, formuler des recommandations à l'adresse de tous les acteurs concernés quant aux moyens de surmonter les difficultés nouvelles, et mobiliser un soutien accru au Programme pour le changement. La première réunion d'examen doit avoir lieu en décembre 2009.

D. Formation Guinée-Bissau

45. Dans la seconde moitié de sa première année de collaboration avec la Guinée-Bissau, la Commission s'est attachée à mettre au point le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et à soutenir l'organisation d'élections législatives dans ce pays. Aux fins de l'élaboration du Cadre stratégique, la formation Guinée-Bissau a tenu trois réunions officieuses et une réunion officielle, qui ont offert aux interlocuteurs nationaux et internationaux la possibilité de participer à la rédaction du document, et permis d'associer pleinement les principales parties prenantes au processus. La Commission a officieusement adopté le Cadre stratégique le 31 juillet 2008, sous réserve de son examen en dernier ressort par le Gouvernement bissau-guinéen.

46. À la suite du changement de gouvernement en Guinée-Bissau au début du mois d'août, la Présidente de la formation Guinée-Bissau s'est rendue dans le pays du 10 au 12 septembre 2008 et y a rencontré les principaux partenaires nationaux. Cette mission d'enquête avait pour objet de prendre directement connaissance de l'évolution de la situation politique et de rechercher des solutions qui permettent d'assurer la poursuite des activités de la Commission de consolidation de la paix. Au cours des échanges que la Présidente a eus en Guinée-Bissau, tous ses interlocuteurs nationaux ont réaffirmé leur engagement en faveur du processus de consolidation de la paix dans le pays, et estimé que l'adoption du Cadre stratégique était une priorité. La Commission a formulé et adopté ses conclusions et recommandations concernant la situation en Guinée-Bissau (PBC/3/GNB/1).

47. La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement bissau-guinéen ont officiellement adopté le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (PBC/3/GNB/3) le 1^{er} octobre 2008. S'exprimant au nom du Gouvernement par liaison vidéo depuis la Guinée-Bissau, le Ministre de la défense, M. Marciano Barbeiro, a déclaré que le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens étaient prêts à assumer la responsabilité de la mise en œuvre du Cadre stratégique. Comme convenu dans ce Cadre, la coopération de la Guinée-Bissau avec la Commission a reposé sur la prise en main des initiatives par le pays, la responsabilité mutuelle et le principe d'inclusion. Toutes les parties prenantes ont estimé qu'il importait de procéder sans tarder à la mise en œuvre effective du Cadre stratégique et insisté sur le rôle essentiel des élections législatives du 16 novembre 2008 dans la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

48. Après l'adoption du Cadre stratégique, la Commission s'est employée essentiellement à soutenir l'organisation des élections, parvenant ainsi à mobiliser en temps voulu l'aide financière nécessaire à cette consultation. Dans le cadre des activités de plaidoyer de la Commission, la formation Guinée-Bissau et la formation Sierra Leone ont organisé le 21 novembre 2008 une réunion d'information de haut niveau animée par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa, sur le thème « Le trafic de stupéfiants : une menace contre la sécurité en Afrique de l'Ouest ».

49. Le 26 novembre 2008, à la suite d'une attaque à main armée contre la résidence du Président Joao Bernardo Vieira peu après l'annonce du résultat des législatives, la formation Guinée-Bissau a condamné l'usage de la violence et a adopté les conclusions et les recommandations de la Commission de consolidation de la paix sur la situation en Guinée-Bissau (PBC/3/GNB/4). Tout en saluant le fait

que les élections du 16 novembre avaient été organisées avec succès, et en se félicitant de la forte participation des Bissau-Guinéens, la Commission s'est déclarée préoccupée par ces événements, et a souligné la nécessité de faire pleinement respecter les résultats de la consultation électorale ainsi que l'état de droit.

50. Le 4 mars 2009, après les assassinats du Président Joao Bernardo Vieira et du général et chef d'état-major Tagme Na Waie, la Présidente de la formation Guinée-Bissau a publié une déclaration (PBC/3/GNB/5) dans laquelle elle se joignait au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité pour condamner ces assassinats et exprimer sa préoccupation devant ces événements. Elle y réaffirmait le soutien constant de la Commission à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en soulignant qu'il importait que le processus continue de bénéficier de l'engagement de toutes les parties prenantes.

51. Outre son action de sensibilisation et de mobilisation des ressources, la formation Guinée-Bissau a concentré ses efforts sur la réforme du secteur de la sécurité. Elle a tenu le 25 mars 2009 une réunion officielle avec le Gouvernement bissau-guinéen par liaison vidéo. Le Gouvernement était représenté par le Ministre de la défense, Artur Silva, qui a fait un exposé sur la situation politique et sur les évolutions récentes concernant le secteur de la sécurité. Le 15 avril 2009, la formation a tenu une autre réunion officielle sur la réforme de ce secteur en vue de faire le point des initiatives en cours et d'examiner les lacunes, ainsi que les domaines où les différents acteurs devraient coordonner leurs efforts et collaborer, dans le cadre de la préparation d'une conférence sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau qui devait se tenir à Praia.

52. Du 16 au 18 avril 2009, la Présidente de la formation Guinée-Bissau s'est rendue dans le pays pour la première fois depuis la prestation de serment du nouveau gouvernement, et y a rencontré le Président par intérim Raimundo Pereira, les membres du Gouvernement, le chef d'état-major et le Comité national permanent pour la consolidation de la paix. Le 20 avril, elle a représenté la Commission de consolidation de la paix à la table ronde sur la restructuration et la modernisation du secteur de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau, organisée à Praia, qui a examiné les principaux obstacles au processus de réforme de ce secteur et les mesures à prendre à court terme. La Présidente a présenté les conclusions de sa visite lors d'une réunion officielle de la formation Guinée-Bissau tenue le 11 mai 2009. Les participants à cette réunion ont par ailleurs pris connaissance des recommandations de la Mission d'évaluation technique de l'Équipe spéciale intégrée qui s'était rendue en Guinée-Bissau du 21 au 30 avril 2009, et ont été informés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale de l'état de la coopération de ces institutions avec le pays.

53. Le 16 juin 2009, peu après les assassinats de Baciro Dabó, ancien Ministre et candidat aux élections présidentielles, et de Helder Proença, ancien ministre et parlementaire, la formation Guinée-Bissau a publié une déclaration (PBC/3/GNB/6) condamnant fermement ces actes et réaffirmant le soutien constant de ses membres aux efforts en faveur de la consolidation de la paix dans le pays. Le 22 juin 2009, la formation a tenu une réunion officielle pour entendre B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, rendre compte de sa récente visite en Guinée-Bissau. Les participants ont également été informés par le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, Joseph Mutaboba, de l'évolution de la

situation politique du pays. À la lumière de ces échanges, la Présidente a fait rapport au Conseil de sécurité sur la voie à suivre et sur les domaines dans lesquels la Commission pourrait, en étroite consultation avec les partenaires nationaux et internationaux, apporter un appui à la Guinée-Bissau, tels que la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, l'emploi des jeunes et la lutte contre le trafic de stupéfiants.

E. Formation République centrafricaine

54. À l'initiative du Président de la République, le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine a, dans une lettre datée du 6 mars 2008, demandé à la Présidente de la Commission de consolidation de la paix d'inscrire la République centrafricaine à son ordre du jour. La lettre a été transmise au Conseil de sécurité le 10 avril 2008.

55. Le 30 mai 2008, le Président du Conseil de sécurité a demandé à la Présidente de la Commission d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de celle-ci, et de présenter au Conseil des avis et des recommandations sur la situation dans le pays dans les domaines suivants : a) l'instauration et la tenue d'un dialogue politique ouvert à tous; b) les mesures que les autorités nationales pourraient prendre, et les aides que la communauté internationale pourrait apporter en vue de mettre sur pied un secteur de la sécurité nationale efficace, responsable et viable; et c) le rétablissement de l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme, et d'une bonne gouvernance dans toutes les régions du pays. Le 12 juin 2008, le Comité d'organisation a décidé d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Jan Grauls, a été élu Président de la formation République centrafricaine de la Commission.

56. En juillet 2008, le Président de la formation République centrafricaine a effectué une mission exploratoire à Bangui en vue d'établir de premiers contacts avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes sur le terrain, y compris au sein de la communauté internationale, de la société civile, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et de l'équipe de pays de l'ONU.

57. Lors de la deuxième réunion officielle de la formation République centrafricaine, le 8 octobre 2008, le Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale de République centrafricaine, Sylvain Maliko, a exposé devant la Commission les priorités de son pays en matière de consolidation de la paix, à savoir : a) réforme du secteur de la sécurité, y compris désarmement, démobilisation et réinsertion; b) bonne gouvernance et état de droit; et c) mise en œuvre de pôles de développement en vue de réaliser des progrès socioéconomiques. La Commission a par la suite fait siennes ces priorités. Elle a retenu comme une priorité transsectorielle l'aboutissement du dialogue politique sans exclusive (qui s'est tenu ultérieurement, en décembre 2008, à Bangui) et la mise en œuvre de ses recommandations. Elle est convenue que des progrès dans ces trois domaines prioritaires, dans le cadre des suites données aux conclusions du dialogue politique, étaient essentiels pour la consolidation de la paix dans le pays.

58. Une délégation de la Commission pour la consolidation de la paix, conduite par le Président de la formation République centrafricaine, a effectué dans le pays,

du 30 octobre au 6 novembre 2008, une visite sur le terrain. Elle a rencontré des représentants du Gouvernement à tous les niveaux et des partis politiques de la majorité comme de l'opposition démocratique, ainsi que des représentants de la société civile, y compris le secteur privé, de la communauté diplomatique et de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle s'est également rendue à Paoua, une ville de Guinée-Bissau qui offre un exemple des grandes difficultés auxquelles le pays est confronté dans le domaine de la consolidation de la paix.

59. Une délégation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est rendue dans le pays du 22 janvier au 5 février 2009 pour faciliter les consultations sans exclusive entre toutes les parties prenantes nationales et internationales en vue de l'établissement du document de stratégie du pays. Le 6 mai 2009, après l'aboutissement du processus consultatif, y compris de plusieurs consultations officieuses menées par la formation République centrafricaine à New York, la Commission de consolidation de la paix a adopté le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/3/CAF/7).

60. Suite à l'adoption officielle du Cadre stratégique, le Président de la formation République centrafricaine a effectué une mission à Bangui pour présenter le document à toutes les parties prenantes nationales, y compris les agents de l'État, les parlementaires et les représentants de la communauté internationale, de la société civile, du système des Nations Unies et de la presse, de façon à renforcer l'appropriation de la stratégie par les acteurs nationaux et de lancer officiellement sa mise en œuvre.

61. Le Président de la formation République centrafricaine a par ailleurs axé son action sur les objectifs suivants : a) appeler davantage et durablement l'attention de la communauté internationale sur la situation en République centrafricaine; b) mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix du pays; et c) appuyer la coordination entre les parties prenantes. Au cours de la période considérée, il a également fait porter ses efforts sur la sensibilisation et la mobilisation des ressources, et a effectué à cette fin plusieurs visites auprès de la Commission européenne, du Ministère belge des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement à Bruxelles, de la Banque mondiale et du Département d'État à Washington, du Ministère français des affaires étrangères et de l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris et du Ministère italien des affaires étrangères et de plusieurs organisations non gouvernementales à Rome. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion a fait l'objet d'une attention particulière, notamment dans le cadre des efforts de mobilisation des ressources, des activités de sensibilisation et de la participation à divers mécanismes de coordination du processus.

62. La formation République centrafricaine a par ailleurs bénéficié de deux dotations accordées par le Fonds pour la consolidation de la paix. La première a été attribuée au titre de la composante interventions d'urgence du Fonds pour l'appui à un dialogue politique ouvert à tous. Sur la deuxième dotation, d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis, accordée au titre du deuxième guichet du Fonds, 4 millions ont été affectés au lancement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a annoncé une contribution de 16 millions de dollars en faveur de ce programme, au titre de laquelle le Gouvernement a déjà reçu 10 millions.

F. Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

63. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a continué d'offrir à la Commission de consolidation de la paix un mécanisme informel lui permettant de recueillir les avis compétents de praticiens appartenant ou non au système des Nations Unies et de spécialistes nationaux ayant acquis une certaine expérience de la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit concernant les actions prioritaires à mener dans les pays inscrits à son ordre du jour. Le Groupe de travail a par ailleurs continué de se guider sur les recommandations spécifiques formulées par les États Membres à sa session spéciale du 12 juin 2008, notamment en travaillant en liaison plus étroite avec les formations de la Commission, le système des Nations Unies et l'ensemble des acteurs œuvrant à la consolidation de la paix.

64. Pendant la troisième session de la Commission, le Groupe de travail a tenu, entre le 20 octobre et le 28 mai 2009, cinq réunions sur les enseignements de l'expérience et les bonnes pratiques en ce qui concerne : a) le rôle des Nations Unies en matière d'aide à la promotion de l'état de droit; b) les approches régionales du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la région des Grands Lacs en Afrique; c) le développement des capacités nationales à l'issue d'un conflit; d) la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales; et e) les moyens d'assurer une réinsertion durable, au sein de la communauté, après un conflit.

65. La Présidente du Groupe de travail a centré les résumés de ces réunions établis par elle sur les enseignements essentiels dont avaient débattu les spécialistes concernant les différentes questions et les moyens possibles d'en tenir compte dans les travaux des formations par pays. Les résumés de la Présidente ont été mis à la disposition de toutes les personnes intéressées par les questions de consolidation de la paix à l'ONU, notamment par le biais du site Web de la Commission, des organismes participant aux efforts de consolidation de la paix, et de l'Initiative de consolidation de la paix menée dans le cadre du Programme sur la politique humanitaire et la recherche en matière de conflits. Il est envisagé qu'à l'avenir, les résumés contiennent des recommandations plus directes et d'une pertinence accrue pour chacune des formations.

III. Fonds pour la consolidation de la paix

66. À ce jour, les quatre pays inscrits à l'ordre du jour la Commission de consolidation de la paix ont reçu des financements d'un montant total de 86 millions de dollars, soit 62 % des fonds alloués. Les formations par pays ont joué un rôle croissant dans la formulation d'avis et de conseils stratégiques sur l'établissement de priorités dans les besoins de financement globaux, ainsi que sur l'utilisation du Fonds. Cinq pays supplémentaires ont été déclarés remplir les conditions requises pour bénéficier du programme de pays du Fonds pour la consolidation de la paix (Comores, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Népal) et ont reçu un montant total de 45 millions de dollars. En raison de menaces imminentes pesant sur le processus de paix, une dotation supplémentaire à hauteur de 8,4 millions de dollars destinée à financer des projets d'urgence a été approuvée au profit de sept pays, à savoir le Burundi, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Haïti, le Libéria, le Kenya et la République centrafricaine. Tout récemment, le Secrétaire général a déclaré que la République

démocratique du Congo satisfaisait elle aussi aux critères pour bénéficier d'un financement. Le Fonds pour la consolidation de la paix collabore par ailleurs avec 15 organismes des Nations Unies bénéficiaires d'allocations qui gèrent sur place la mise en œuvre des projets avec l'appui de partenaires locaux.

67. Outre les réunions d'information qu'il organise régulièrement à l'intention des donateurs du Fonds, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a tenu pour le bénéfice du Comité d'organisation des séances d'information trimestrielles sur les activités et les opérations du Fonds, au niveau mondial et par pays, pendant les périodes considérées.

68. À en juger par l'expérience opérationnelle acquise et la reconnaissance croissante du potentiel offert par le Fonds en matière de consolidation de la paix, son efficacité et son action de catalyseur peuvent être encore améliorées. À cette fin, et compte tenu de l'intention déjà manifestée à cet égard par le Secrétaire général, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en tant que gestionnaire du Fonds, avait commandité en 2008 une évaluation indépendante de ce dernier auprès du Bureau des services de contrôle interne, qui a conclu que le Fonds pouvait jouer un rôle unique dans le domaine de la consolidation de la paix. L'enquête a par ailleurs révélé toute une série de difficultés sur le plan de la gestion et des opérations auxquelles le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devra prêter attention afin d'assurer l'exécution intégrale du mandat du Fonds.

69. En décembre 2008, conformément au mandat du Fonds pour la consolidation de la paix (A/60/984, annexe), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a lancé un processus de consultation qui a abouti à la révision de ce mandat. À la lumière de l'expérience acquise dans les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, le mandat révisé met l'accent sur les principes essentiels qui doivent guider les opérations du Fonds, à savoir : transparence, souplesse, rapidité, responsabilité, effet de catalyseur, allocations fondées sur les besoins et prise en main des programmes par les pays bénéficiaires.

70. L'Assemblée générale a adopté le 17 juin 2009 la résolution 63/282 dans laquelle elle notait que les grands objectifs du mandat révisé du Fonds étaient d'en faire un instrument d'appui à la consolidation de la paix plus souple, plus adaptable et mieux ciblé, ainsi que de maximiser la synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds. La résolution a également confirmé les rôles respectifs de l'Assemblée générale, de la Commission et du Groupe consultatif indépendant s'agissant de formuler des orientations relatives à l'utilisation du Fonds de façon à optimiser son impact et à améliorer son fonctionnement. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix procède, en étroite collaboration avec une équipe spéciale interorganisations, à l'élaboration de directives visant à rendre le mandat révisé opérationnel.

71. Fort de ce mandat révisé, le Fonds devrait alors être en mesure d'améliorer son efficacité, sa réactivité et son efficience, de telle sorte que les pays sortant d'un conflit bénéficient de l'attention et de l'appui soutenus de la communauté internationale.

IV. Observations et perspectives

72. La Commission a acquis à la faveur de sa collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour une expérience précieuse qui va continuer de la guider dans ses travaux futurs, la manière dont elle s'acquitte de son rôle consultatif et l'exécution de ses mandats dans les pays précités. Les relations suivies qu'elle entretient, par l'intermédiaire du Comité d'organisation et de ses autres formations, avec une large gamme de partenaires au sein du système des Nations Unies et au-delà, lui ont permis d'optimiser la portée de son action et de rendre celle-ci mieux intelligible aux yeux de ses partenaires. Ces partenariats ne peuvent qu'enrichir son fonds de savoir et d'expertise et, partant, faciliter encore davantage l'exécution de son mandat.

A. Coordination, cohérence et partenariats

73. L'Organisation des Nations Unies est un acteur essentiel de la consolidation de la paix après un conflit, mais elle n'est pas le seul. Elle dispose de la légitimité politique et des moyens de mobiliser les autres parties intéressées, mais il lui faut renforcer la coordination et la cohésion avec les multiples acteurs régionaux et internationaux concernés par la consolidation de la paix. La Commission reconnaît que la planification et la coordination relèvent d'abord et avant tout de la responsabilité des États, et qu'elles passent par le développement des capacités nationales, avec l'appui soutenu des acteurs régionaux et internationaux. Elle n'a cessé de plaider et d'agir pour accroître l'efficacité de la coordination et de la cohérence de manière à maximiser l'impact de toutes les actions en faveur de la consolidation de la paix, d'orienter les ressources en fonction des priorités stratégiques et de soutenir les capacités nationales correspondantes. La Commission a également poursuivi son travail de construction et de renforcement de partenariats avec des entités du système des Nations Unies au Siège et dans les pays, et avec des acteurs bilatéraux et multilatéraux, parmi lesquels les donateurs, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales. Elle entend par ailleurs encourager une coopération plus étroite avec les processus régionaux complémentaires, notamment le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Des progrès ont été enregistrés dans la coordination de l'appui aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, et le renforcement des liens avec la Banque mondiale est encourageant. Cependant, de nouveaux efforts sont nécessaires si l'on veut que ces liens se traduisent par une collaboration efficace, en particulier au niveau des pays.

74. La Commission sait d'expérience que l'existence d'une stratégie nationale de consolidation de la paix unique, issue d'un processus consultatif auquel ont été associés tous les partenaires concernés au niveau du pays, facilite grandement les efforts de coordination. Cette manière de procéder est en parfait accord avec les principes fondamentaux de prise en main des programmes par les pays, de responsabilité mutuelle et de partenariat durable auxquels elle est attachée. La Commission note avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) a souligné l'importance de ces principes. Elle encouragera de nouveaux progrès dans les efforts pour aligner le soutien international sur un cadre stratégique intégré commun pour la consolidation de la paix. Les partenaires nationaux, régionaux et

internationaux doivent être pleinement associés à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre d'un tel cadre stratégique au niveau du pays, afin que celui-ci ait accès au soutien dont il a besoin en matière de consolidation de la paix et en fasse l'usage le plus efficace.

75. La Commission continuera de travailler en étroite coordination avec les institutions financières internationales pour faire en sorte que le système des Nations Unies et ces institutions œuvrent dans le cadre d'une approche stratégique commune dans les pays inscrits à son ordre du jour, en particulier dans les domaines du renforcement des fonctions étatiques et de l'action en faveur du redressement économique. Elle continuera également d'étudier des moyens de parvenir à une plus grande synergie entre ses travaux et ceux des diverses organisations régionales et internationales engagées dans la consolidation de la paix après un conflit.

B. Évolution de la collaboration avec les pays inscrits à l'ordre du jour

76. Tirant les enseignements de ses trois premières années d'activité, la Commission reconnaît qu'une collaboration ciblée et adaptée à la demande avec les acteurs nationaux accroîtrait encore sa valeur ajoutée, ce qui permettrait d'appeler durablement l'attention sur les priorités stratégiques de la consolidation de la paix, et de promouvoir une approche intégrée de cette entreprise aux différentes phases de l'intervention des Nations Unies après un conflit.

77. La Commission a engagé une réflexion sur la possibilité de faire fond sur les évaluations réalisées à l'échelon national, les processus de définition d'une stratégie et les plans existants dans les pays inscrits à son ordre du jour ou de les utiliser, de façon à concentrer l'attention et les appuis sur les priorités en matière de consolidation sans qu'il n'en résulte des coûts de transaction élevés pour les partenaires nationaux. À cet égard, la Commission continuera de plaider pour que tous les acteurs intervenant à l'échelon national soient associés dès le départ à l'évaluation des besoins après un conflit.

78. La Commission a par ailleurs entrepris d'étudier la possibilité de diversifier les formes de sa collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour en adoptant par exemple une approche à plusieurs niveaux. À cet effet, elle pourrait mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays et les avis des spécialistes, des praticiens et des parties prenantes nationales participant à la consolidation de la paix concernant des priorités spécifiques dans ce domaine. La Commission continuera également de rechercher des moyens de simplifier les processus et de rationaliser les outils de planification, de contrôle et de communication de l'information sans pour autant les affaiblir. Elle poursuivra de même ses efforts pour tisser des liens plus étroits entre le Siège et le pays concerné en vue de faire avancer l'action dans les principaux domaines prioritaires.

C. Mobilisation des ressources

79. La Commission est consciente qu'un financement rapide et souple, aligné sur une stratégie convenue et hiérarchisée, est indispensable à la réussite des efforts de consolidation de la paix. Elle demeure convaincue que les fonds qui leur sont

consacrés doivent être conçus comme un premier investissement en faveur de l'établissement d'une paix et d'un développement durables qui, de ce fait, peut nécessiter une plus grande prise de risque par rapport aux financements ordinaires du développement.

80. La Commission continue de s'employer, notamment par des actions de sensibilisation au Siège et dans les capitales, à lever les obstacles à la mobilisation de ressources prévisibles et durables afin de pallier les insuffisances dans le financement des activités de consolidation de la paix hautement prioritaires dans les pays inscrits à son ordre du jour. Parallèlement, elle étudie les moyens de s'assurer la contribution de partenaires d'un type nouveau, de la diaspora, des fondations privées et du secteur privé afin de compléter l'apport de l'aide publique au développement, en favorisant notamment la création d'emplois, le redressement économique et la croissance. Elle continuera d'œuvrer pour accroître le nombre de pays prêts à fournir des ressources financières et techniques à ceux dans lesquels elle intervient. À cet égard, elle a conscience de la nécessité d'encourager la coopération trilatérale et Sud-Sud dans des domaines essentiels de la consolidation de la paix définis par les pays eux-mêmes.

81. Si le Fonds pour la consolidation de la paix n'apporte qu'une fraction limitée des ressources financières nécessaires, il peut néanmoins jouer un rôle stratégique en accélérant et assouplissant ses procédures et en acceptant une part de risque. C'est pourquoi la Commission continuera de plaider pour des versements ciblés pouvant avoir un effet catalyseur et répondant aux priorités en matière de consolidation de la paix définies par les pays inscrits à son ordre du jour. À cet égard, elle continuera de faire appel aux moyens croissants dont dispose le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour recenser les déficits de financement les plus criants dans ce domaine, et encouragera les Nations Unies à élaborer des mesures coordonnées propres à renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de coordination de l'aide, dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix.

D. Communication, sensibilisation et visibilité accrue

82. La Commission note que son rôle, le concept qui ne cesse d'évoluer de la consolidation de la paix et les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait le mieux lui apporter son appui, en particulier dans les pays inscrits à son ordre du jour, sont largement méconnus et pas toujours bien compris. Même quand ce n'est pas entièrement le cas, l'ignorance et la confusion sont grandes concernant le rôle de la Commission et les liens qu'elle entretient avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Cet état de fait s'observe également dans les capitales de ses propres membres et parmi les acteurs sur le terrain et la population des pays concernés. Il convient d'y remédier si l'on veut que la consolidation de la paix bénéficie d'appuis soutenus et croissants.

83. La Commission a conscience qu'il lui faut développer encore et adapter ses activités d'information et de plaidoyer en faisant appel à différentes stratégies de communication. À cet effet, elle pourrait notamment procéder à des visites sur le terrain (qui, dans l'idéal, devraient coïncider avec les examens semestriels) pour promouvoir la participation de toutes les parties prenantes, pour faire mieux connaître le processus de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre

du jour et pour mobiliser les soutiens requis. Elle a par ailleurs décidé de réfléchir à des mesures telles que la désignation d'ambassadeurs itinérants, la création d'un groupe des amis de la consolidation de la paix et l'organisation d'un forum annuel de haut niveau sur le sujet. Elle envisage aussi d'encourager ses présidents, ses membres et les plus hauts représentants de l'ONU à se rendre sur le terrain pour participer à des activités de sensibilisation ciblées visant à soutenir les efforts de consolidation de la paix les plus urgents.

84. La Commission va mettre sur pied une stratégie de communication ciblée, qui puisse s'adapter avec souplesse aux différents acteurs et partenaires, tels que les parties prenantes nationales, les donateurs bilatéraux et institutionnels, les acteurs régionaux et les professionnels. Venant compléter les actions déjà conçues pour répondre aux besoins de pays particuliers, cette initiative viserait aussi à forger un partenariat stratégique avec les médias internationaux et nationaux, et à les encourager à braquer leurs projecteurs sur les activités de consolidation de la paix et à contribuer ainsi à mieux informer le public des difficultés et des succès dans ce domaine.

V. Conclusions

85. Au cours des trois dernières années, la Commission a renforcé ses principales activités de conseil et bénéficié d'un soutien croissant des pays inscrits à son ordre du jour.

86. La Commission a ainsi joué un rôle consultatif important dans l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) et elle entend continuer d'appliquer le programme qui y est défini. Elle se félicite de ce rapport et appuiera la mise en œuvre de ses recommandations sur le renforcement du rôle mobilisateur des Nations Unies en vue d'une intervention cohérente et intégrée dans les pays sortant d'un conflit, d'un effort financier accru en faveur de la consolidation de la paix et du développement des capacités nationales. Elle envisagera également de participer à l'examen qu'il est prévu d'entreprendre pour examiner la façon dont les Nations Unies et la communauté internationale pourraient élargir et étoffer les rangs des spécialistes civils et des volontaires pour la consolidation de la paix, en s'attachant en particulier à mobiliser des capacités supplémentaires dans les pays en développement, notamment parmi les femmes.

87. L'examen prévu pour 2010 des résolutions fondatrices de la Commission lui fournira une excellente occasion de mieux mettre à profit les expériences acquises et de renforcer son appui aux pays sortant d'un conflit.

88. Il convient dans ce contexte de réexaminer le rôle du Comité d'organisation, compte tenu de la nécessité de forger une vision stratégique globale et de guider le travail de la Commission.

Annexe I

Composition du Comité d'organisation et des formations Burundi, République centrafricaine, Guinée-Bissau et Sierra Leone

Comité d'organisation

1^{er} janvier 2009-31 décembre 2010^a

Afrique du Sud	Jamaïque
Algérie	Japon
Allemagne	Luxembourg
Bangladesh	Maroc
Bénin	Mexique
Burkina Faso	Népal
Canada	Nigéria
Chili	Pakistan
Chine	Pays-Bas
El Salvador	Pologne
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Suède
Géorgie	Thaïlande
Guinée-Bissau	Uruguay
Inde	

Membres supplémentaires de la formation Burundi (en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)

Belgique
Burundi
Croatie
Danemark
Égypte
Kenya
Norvège
Ouganda
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Suisse (présidence de la formation)^b

^a Certains mandats arriveront à expiration avant le 31 décembre 2010 en vertu des dispositions relatives à leur durée prises dans le cadre d'arrangements spéciaux précédemment convenus par les organes ou groupes auxquels est conférée la qualité de membre ou conformément à ces arrangements.

^b À compter du 1^{er} juillet 2009 et à la suite de la démission du Représentant permanent de la Suède.

Banque africaine de développement
Union africaine
Commission économique de l'Afrique de l'Est
Commission économique pour l'Afrique
Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Représentant exécutif du Secrétaire général
Union interparlementaire
Organisation internationale de la Francophonie
Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs
Représentant spécial du Secrétaire général pour la Région des Grands Lacs

Membres supplémentaires de la formation République centrafricaine (en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)

Angola
Belgique (présidence de la formation)
Cameroun
Congo
Gabon
Jamahiriya arabe libyenne
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Tchad
Représentant spécial du Secrétaire général
Programme des Nations Unies pour le développement
Banque africaine de développement
Union africaine
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Commission économique pour l'Afrique
Organisation internationale de la Francophonie

Membres supplémentaires de la formation Guinée-Bissau (en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)

Angola
Brésil (présidence de la formation)
Cap-Vert
Espagne
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Italie
Mozambique

Niger
Portugal
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Timor-Leste
Banque africaine de développement
Union africaine
Communauté des pays de langue portugaise
Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Organisation internationale de la Francophonie
Représentant spécial du Secrétaire général
Union économique et monétaire ouest-africaine
Programme des Nations Unies pour le développement
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

**Membres supplémentaires de la formation Sierra Leone
(en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180
de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)^c**

Autriche
Brésil
Égypte
Ghana
Guinée
Irlande
Italie
Libéria
Portugal
Sierra Leone
Banque africaine de développement
Union africaine
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
Commonwealth
Commission économique pour l'Afrique
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Représentant exécutif du Secrétaire général
Organisation internationale pour les migrations
Union du fleuve Mano
Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

^c Le Représentant permanent du Canada préside la formation depuis le 25 février 2009 à la suite de la démission du Représentant permanent des Pays-Bas.

**Participants à toutes les réunions de la Commission
de consolidation de la paix (en application du paragraphe 9
des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005)
du Conseil de sécurité)**

Fonds monétaire international
Banque mondiale
Communauté européenne
Organisation de la Conférence islamique

Annexe II

Chronologie des activités du Comité d'organisation

Séances officielles

2008

23 juin

Élection du Président et des autres membres du Bureau

2009

7 janvier

L'emploi et la création de revenus et le développement du secteur privé dans les pays sortant d'un conflit; élection du Président et des autres membres du Bureau

25 février

Élection du Bureau

29 juin

Élection du Bureau

Séances officieuses

2008

15 septembre

Programme de travail et orientations futures; réunion d'information trimestrielle sur les opérations du Fonds pour la consolidation de la paix

29 octobre

Le renforcement de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement

19 novembre

L'emploi et la création de revenus et le développement du secteur privé dans les pays sortant d'un conflit : études de cas concrets et leurs éléments de base; réunion d'information sur la préparation de l'examen du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix; réunion d'information sur l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement rapide après un conflit

17 décembre

Préparation de l'examen du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix; établissement du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement rapide après un conflit; réunion d'information trimestrielle sur les opérations du Fonds pour la consolidation de la paix

2009

25 février

Suites données au séminaire du Fonds pour la consolidation de la paix des 6 et 7 février 2009; point de l'état d'avancement du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit

18 mars

Incidences de la crise financière mondiale sur les pays sortant d'un conflit; capacité du Fonds pour la consolidation de la paix de s'acquitter de son mandat en matière de mobilisation des ressources

29 avril

Exposé du Directeur du Groupe de l'état de droit sur l'aide des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit et leur stratégie pour coordonner les efforts dans les pays bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix; initiatives destinées à accroître la visibilité du Fonds et l'action pour la mobilisation des ressources; cycle annuel d'établissement des rapports du Fonds pour la consolidation de la paix; réunion d'information trimestrielle sur les opérations du Fonds

27 mai

Point de l'état d'avancement du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit

29 juin

Élection du Représentant permanent de la Suisse comme nouveau Président de la formation Burundi

Annexe III

Chronologie des activités de la formation Burundi

Réunions officielles

2008

12 décembre

Débat sur l'évolution du processus de paix avec la participation de Charles Nqakula, facilitateur pour le Processus de paix au Burundi. Dans ses conclusions (PBC/3/BDI/1), la formation Burundi a demandé un appui d'urgence de la communauté internationale à une stratégie à plus long terme en faveur de la réinsertion économique des combattants et des personnes déplacées, stratégie qu'il revient au Gouvernement de mettre sur pied, selon sa recommandation.

2009

4 février

Deuxième examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

19 mars

Point des derniers événements au Burundi; les grandes priorités des trois prochains mois; suite donnée à l'examen semestriel du Cadre stratégique.

15 avril

Point du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion au Burundi; point des activités du Groupe de coordination des partenaires

20 mai

Préparatifs en vue de la visite du Président au Burundi (26-28 mai 2009); réunion thématique sur les élections

18 juin

Réunion d'information sur la visite du Président au Burundi du 25 au 27 mai 2009; préparatifs en vue du troisième examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Annexe IV

Chronologie des activités de la formation République centrafricaine

Réunions officielles^a

2008

2 juillet

Informations sur la prochaine mission exploratoire du Président et examen du calendrier des travaux

8 octobre

Exposé du Gouvernement de la République centrafricaine sur les défis et les priorités de la consolidation de la paix dans le pays

2009

6 mai

Adoption officielle du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/3/CAF/7)

Réunions officieuses

2008

10 septembre

Compte rendu par le Président de sa mission exploratoire à Bangui; présentation par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'une note de synthèse sur la situation en République centrafricaine

22 octobre

Débat thématique sur a) la réforme du secteur de la sécurité et b) la bonne gouvernance et l'état de droit; débat sur les préparatifs en vue de la prochaine visite sur le terrain en République centrafricaine

10 décembre

Débat sur le rapport de la mission de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine; débat thématique sur la création de centres de développement

^a Les ordres du jour et les comptes rendus analytiques des réunions officielles peuvent être consultés sur le site Web de la Commission (www.un.org/peace/peacebuilding).

2009

7 janvier

Présentation et examen du document du Bureau d'appui à la consolidation de la paix répertoriant les ressources disponibles et les carences; débat sur les grandes lignes d'un projet de cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

18 février

Présentation du projet de cadre stratégique pour la consolidation de la paix par un représentant du Gouvernement de République centrafricaine

11 mars

Discussion avec le Représentant spécial sortant du Secrétaire général pour la République centrafricaine, François Lonseny Fall

23 mars

Adoption officieuse du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

17 juin

Compte rendu par le Président de sa mission en République centrafricaine; discussion avec la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Sahle-Work Zewde

Annexe V

Chronologie des activités de la formation Guinée-Bissau

Réunions officielles

2008

1^{er} octobre

Adoption du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Réunions officieuses

2008

30 juin

Débat thématique sur la question de l'énergie en Guinée-Bissau

3 septembre

Point de la situation politique en Guinée-Bissau; débat sur la mise au point définitive du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

17 septembre

Réunion d'information sur la visite de la Présidente en Guinée-Bissau

21 novembre

Réunion d'information de haut niveau sur le trafic de stupéfiants en tant que menace pour la sécurité en Afrique de l'Ouest, avec le Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2009

25 mars

Débat sur les récents événements politiques dans le pays; préparatifs en vue des élections présidentielles; évolution de la réforme du secteur de la sécurité

9 avril

Exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau

15 avril

Débat sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau

11 mai

Réunion d'information sur la visite de la Présidente en Guinée-Bissau et sa participation à la Conférence de Praia sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau

22 juin

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur sa visite dans le pays; exposé du Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau

Annexe VI

Chronologie des activités de la formation Sierra Leone

Réunions officielles

2008

15 décembre

Examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix

2009

10 juin

Session de haut niveau sur la Sierra Leone

Réunions officieuses

2008

21 novembre

Réunion d'information de haut niveau sur le trafic de stupéfiants en tant que menace pour la sécurité en Afrique de l'Ouest, avec le Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2009

29 avril

Réunion d'information sur la visite du Président en Sierra Leone

Annexe VII

Chronologie des activités du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

2008

20 octobre

Rôle des Nations Unies en matière d'aide à la promotion de l'état de droit

24 novembre

Approches régionales du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans la Région des Grands Lacs en Afrique

15 décembre

Développement des capacités nationales après un conflit

2009

30 mars

Collaboration et coordination entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales

28 mai

Réinsertion durable au sein de la communauté après un conflit
